

Numéro	CA/2023-07-06/16
Date d'affichage	08/08/2023
Date de mise en ligne	08/08/2023
Date de transmission au Recteur	08/08/2023

Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 6 juillet 2023 portant approbation de la création du master mention « science politique » parcours délocalisé « politique comparée » de l'UFR 11 Science politique à l'Université du Caire (FESP)

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de vie universitaire du 13 juin 2023 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la création du master mention « science politique » parcours délocalisé « politique comparée » de l'UFR 11 Science politique à l'Université du Caire (FESP), dont la maquette, le règlement de contrôle des connaissances ainsi que la fiche financière sont ci-après annexés.

Délibération CA-2023-07-06/16	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	26
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	20
Nombre de contre	6
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 21 juillet 2023

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – 12, place du Panthéon 75231 Paris cedex 05 – Tél : +33 (01) 44 07 80 00

* Indiquer le nom du partenaire qui assume financièrement le cours

- (1) Nb total de groupes à l'échelle de Paris 1 (toutes formations confondues)
 (2) Nb de groupes pris en charge financièrement par la formation (sur budget central et sur ressources propres)
 (3) Code VET pour une formation de Paris 1

Master1 mention Science politique, Parcours Politiques Comparées																			
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Code matière (sauf création)	Volume Horaire		Info RCC		Nb de groupes								Charge d'enseignement					Section CNU
		CM	TD	Coef.	ECTS	Total Nb de groupes (1)		Nb de groupes imputables à la formation (2)		Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante de Paris 1		Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors Paris 1		Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)	code VET (3) ou * Nom du partenaire ou du tiers	
								Sur budget central	Sur ressources propres					Sur budget central	Sur ressources propres				
Semestre 1																			
UE 1 : Enseignements fondamentaux obligatoires																			
Cours obligatoire	Problèmes politiques contemporains	36	0	1	5	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54	
Cours obligatoire	Régimes politiques africains	36	0	1	5	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54		
Cours obligatoire	Théorie de la politique étrangère	36	0	1	5	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54		
Cours obligatoire	Sociétés politiques comparées*	36	0	1	5	1	0	0	0	0,33	0	0	0	0	18	0	36		
UE 2 : Enseignements optionnels (2 au choix - 1 cours de spécialité et 1 cours de parcours à choisir dans la liste offerte)																			
Cours de spécialité+B17:B31B17:B30																			
Cours optionnels	Politiques étrangères arabes	36	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54		
Cours optionnels	Régimes politiques arabes (en arabe)	36	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54		
Cours optionnels	Politiques étrangères des grandes puissances	36	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54		
Cours optionnels	Le monde arabe dans la politique internationale	36	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54		
Cours obligatoire	Lectures approfondies en politique comparée	36	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54		
Cours par parcours																			
Parcours Économie																			
Cours optionnels	Économies de l'éducation	36	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54		
Cours optionnels	Économies de l'énergie	36	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54		
Cours optionnels	Économies de la santé	36	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54		
Cours optionnels	Économies de l'agriculture et des ressources hydrauliques	36	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54		
Cours optionnels	Financement international	36	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54		
Parcours Administration																			
Cours optionnels	Analyse des politiques publiques	36	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54		
Cours optionnels	Développement local	36	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54		
Cours optionnels	Gestion des ONG	36	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54		
UE 3 : Pratique de la recherche																			
Cours obligatoire	Pratique de la recherche**	0	18	1	2	0	1	0	0	0	1	0	0	0	18	0	0		
Total		612	18	30	17	1								0	36	0	900		
Volume horaire étudiant		216	18											36	900				
Total		234																	

volume horaire de la mission partielle à définir

Semestre 2																		
UE 1 : Enseignements de spécialité																		
Cours obligatoire	Opinion publique et médias	36	0	1	5	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54	
Cours obligatoire	Sociétés et inégalités en Afrique*	36	0	1	5	1	0	0	0	0,33	0	0	1	0	18	0	36	
Cours obligatoire	Régimes diplomatiques et consulaires	36	0	1	5	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54	
Cours obligatoire	Droit constitutionnel (en anglais)	36	0	1	5	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54	
UE 2 : Enseignements optionnels (1 cours au choix/Cf.liste)																		
Parcours Économie																		
Cours optionnels	Économies de l'éducation	36	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54	
Cours optionnels	Économies de l'énergie	36	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54	
Cours optionnels	Économies de la santé	36	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54	
Cours optionnels	Économies de l'agriculture et des ressources hydrauliques	36	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54	
Cours optionnels	Financement international	36	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54	
Parcours Administration																		
Cours optionnels	Analyse des politiques publiques	36	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54	
Cours optionnels	Développement local	36	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54	
Cours optionnels	Gestion des ONG	36	0	2	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	54	
UE 3 : Recherche et professionnalisation																		
Cours obligatoire	Pratique de la recherche**	0	18	1	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	18	0	0	
Cours obligatoire	Mémoire	0	0	1	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours obligatoire	Organisation et Gestion de projets publics	0	18	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	
Total		432	36	30	14	1								0	36	0	630	
Volume horaire étudiant		324	36											36	630			
Total annuel		1044	54	60	31	2								0	72	0	1530	
Volume horaire annuel étudiant		540	54											72	1530			
Volume horaire annuel total étudiant		594																

* mission ** cours assuré par UP1

* Indiquer le nom du partenaire qui assume financièrement le cours

(1) Nb total de groupes à l'échelle de Paris 1 (toutes formations confondues)

(2) Nb de groupes pris en charge financièrement par la formation (sur budget central et sur ressources propres)

(3) Code VET pour une formation de Paris 1

Master2 mention Science politique parcours Politiques comparées (délocalisé)																						
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Code matière (sauf création)	Volume Horaire		Info RCC		Nb de groupes								Charge d'enseignement					Section CNU		
			CM	TD	Coef.	ECTS	Total Nb de groupes (1)		Nb de groupes imputables à la formation (2)		Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante de Paris 1		Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors Paris 1		Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)	code VET (3) ou * Nom du partenaire ou du tiers			
									Sur budget central	Sur ressources propres					Sur budget central	Sur ressources propres						
Semestre 3																						
UE1 : Enseignements fondamentaux (Les 2 cours de la mission obligatoires + 4 cours au choix)		création			4	25	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD				
Cours obligatoire	Reconfigurations politiques dans le monde arabe	création	30	0	1	5	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	45	
Cours obligatoire	Analyse comparée de l'action collective	création	30	0	1	5	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	45		
Cours optionnels	Politiques du développement et questions de genre**	création	12	0	1	3	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	18	0	0		
Cours optionnels	Expérimentations du numérique en Afrique**	création	12	0	1	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	18	0	0		
Cours optionnels	Grands courants de la pensée arabe	création	30	0	1	5	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	45		
Cours optionnels	Political Economy of the Arab World***	création	30	0	1	5	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	45		
UE 2: Recherche et professionnalisation		création			4	5																
Cours obligatoire	Pratiques de la recherche*	création	18	0	2	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	27	0	0		
Cours obligatoire	Interventions : théories et pratiques professionnelles**(**)	création	18	0	2	3	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	27	0	0		
Total			180	0		30	8	0									0	90	0	180		
Volume horaire étudiant			120	0													90		180			
Total volume horaire étudiant			120																			

Semestre 4																				
UE1 : Recherche et professionnalisation		création			1	30														
Cours optionnels	Rapport de stage	création	0	0	1	30	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Cours optionnels	Mémoire	création	0	0	1	30	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Total semestre 4			0	0		30	2	0									0	0	0	0
Volume horaire étudiant			0	0													0		0	
Total annuel			180	0		60	10	0									90		180	
Volume horaire annuel étudiant			0																	

*** mission UP1

*** cours assuré par filière anglophone FESP



REGLEMENT DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

DOMAINE : Droit, Economie, Gestion

MENTION : Science politique

Master 1^{ère} et 2^{ème} années

Parcours [Communication et pouvoir](#)

Parcours [Conflits et crises internationales](#)

Parcours [Développement et action humanitaire](#)

Parcours [Gouvernances européennes](#)

Parcours [Politique comparée Afrique Moyen-Orient](#)

Parcours [Transformations des démocraties contemporaines](#)

- Sous-parcours [Administration du politique](#)
- Sous-parcours [Affaires publiques territoriales](#)
- Sous-parcours [Enquêtes, études, expertise](#)
- Sous-parcours [Ingénierie de la concertation](#)
- Sous-parcours [Transitions écologiques](#)

Parcours [Action publique européenne et internationale](#) (*conjointement avec l'INSP (ex-ENA)*)

[Parcours Politiques comparées](#)

**VET : M1L401 - MIL501 – MIL502 - MIL503 – MIL504 – MIL505 – MIL506 – MIL507 – MIL509
– MIL50A – MIL50C**

Vu les articles L 612-6 et L 612-6-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;

Vu le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages ;

Vu le décret n°2017-1334 du 11 septembre 2017 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;

Vu le décret n° 2017-1652 du 30 novembre 2017 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux stages et aux périodes de formation en milieu professionnel ;

Vu les articles D 613-17 à 25 du Code de l'éducation relatif aux diplômes en partenariat international

En demandant son admission en master, l'étudiant s'engage à respecter les dispositions du règlement de contrôle des connaissances ci-dessous. Ce règlement peut être complété par des dispositions spécifiques dans le cas notamment de formations en lien avec des professions réglementées.

I. GENERALITES

1. Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de master.
2. Au sein d'une même mention, un master permet l'acquisition de compétences transversales communes aux différents parcours types de formation.
3. Lors de la procédure d'accréditation d'un établissement, le ministre chargé de l'enseignement supérieur veille à l'existence d'un socle commun aux différents parcours types d'une même mention défini en termes de compétences et garant d'une réelle cohérence pédagogique.

La formation conduisant au diplôme national de master comprend des enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués et une ou plusieurs expériences en milieu professionnel, notamment sous la forme de stages au sens du décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages.

La formation comprend obligatoirement une initiation à la recherche et, notamment, la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels.

4. L'offre de formation est structurée en semestres. Quatre semestres au niveau master.
5. Conformément aux articles D. 611-1 à D. 611-6 du code de l'éducation, la formation est organisée, au sein de chaque mention, sous la forme de parcours types de formation initiale et continue formant des ensembles cohérents d'unités d'enseignement et organisant des progressions pédagogiques adaptées, au regard des finalités du diplôme.
6. Conformément à la circulaire n° 2015-122 du 22-07-2015, une période d'expérience personnelle dite de « césure » est possible durant le cursus des étudiants. Un document annexe à ce règlement de contrôle de connaissances en précise les modalités.

II. ORGANISATION DES ETUDES

1. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 crédits pour le niveau master, 30 crédits par semestre. Cette référence permet de définir la valeur en crédits de l'ensemble des diplômes.

La mention est structurée en 10 parcours et sous-parcours diplômants, organisés comme suit :

Semestre 1 :

- 2 cours obligatoires communs à l'ensemble des parcours et sous-parcours
- 2 cours obligatoires par parcours
- 2 cours aux choix parmi une offre de 4 cours qui varie d'un parcours et d'un sous-parcours à l'autre

Semestre 2 :

- 3 ou 4 cours de spécialisation obligatoires par parcours et sous-parcours
- 1 ou 2 cours au choix parmi une offre qui varie d'un parcours et d'un sous-parcours à l'autre

Semestre 3 :

- Les étudiants doivent suivre entre 7 et 20 cours, en fonction des parcours et sous-parcours, pour un nombre d'heures totales suivies allant de 188h à 345h.

Les étudiants sont également formés à la recherche et par la recherche. En M1 ils doivent tous rédiger un mémoire, fortement valorisé dans les coefficients du S2. Pour se préparer, ils suivent un TD de pratique de la recherche au S1 et un TD de pratique de la recherche au S2. La plupart des parcours et des sous parcours proposent également un séminaire de recherche au S3 et les étudiants ont la possibilité de valider leur M2 par un second mémoire soutenu à la fin du S4 (en vue, éventuellement, d'une poursuite en thèse).

Les étudiants sont également accompagnés dans leur professionnalisation. Dans chaque parcours et sous parcours, un séminaire de professionnalisation est dispensé au S2 et au S3. Les étudiants doivent effectuer au moins un stage durant leur master : pendant le M1 et entre le M1 et le M2, en dehors des semaines de cours et d'examen, et/ou au S4. Les stages obligatoires sont encadrés par un tuteur ou une tutrice et donnent lieu à une soutenance.

Le présent règlement des études s'applique à tous les parcours du Master 2 à l'exception :

- du parcours Affaires publiques européennes - Action publique européenne et internationale organisé par convention avec l'ENA. Cf. Annexe 2
- du parcours Affaires publiques - Administration du politique (FC) en formation continue organisé en formation continue par le service formation continue de l'Université (FCPS),

qui font chacun l'objet d'un règlement spécifique. Cf. Annexe 2

- du parcours politiques comparées :

Le Master est constitué :

- d'une première année de Master science politique (en partie mutualisée avec la 4^{ème} année – *Baccalauréat*) constituée de cours fondamentaux en science politique qui permettent de valider deux semestres de 30 crédits ECTS ;
- d'une deuxième année de Master délocalisée constituée d'une mention science politique

La mention science politique - Le Caire comprend 3 semestres dans lesquels sont dispensés des enseignements fondamentaux, de méthodes et des cours de spécialisations en politique comparée. Le 4^{ème} étant consacré au stage et à la réalisation d'un mémoire de recherche

III. CONDITIONS D'ACCES

1. Pour être inscrit en première année du diplôme de master, les étudiants doivent justifier :
 - soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master concerné : Science politique, Droit, Histoire et Sociologie ;
 - soit d'une des validations prévues aux articles L 613-3 (validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger), L 613-4 (validation des acquis de l'expérience) et L 613-5 (validation d'acquis) du code de l'éducation.
2. Pour les masters dans lesquels il a été fixé des capacités d'accueil pour la première année du deuxième cycle, l'admission de l'étudiant peut être subordonnée à un concours ou à des modalités d'examen de sa candidature (examen, dossier, entretien).
3. L'admission en 2^{ème} année de master, dans un parcours type à finalité indifférenciée, recherche ou professionnelle est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du responsable de la formation, après avis de la commission pédagogique du parcours type concerné et sous réserve de la validation de la première année de master.

IV. INSCRIPTIONS

1. L'inscription administrative est annuelle conformément aux dispositions nationales.
2. L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les semestres 1 et 2 puis pour les semestres 3 et 4, avec possibilité de modifications au plus tard dans les deux semaines qui suivent le début du semestre d'enseignement.
Tout étudiant de Master répondant aux conditions prévues par la charte des étudiants salariés peut bénéficier des dispositions prévues à ladite charte (cf. site <http://www.univ-paris1.fr/>, Rubrique Vie étudiante).

3. Inscription par transfert :

Les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.

Les demandes de transfert en vue de l'entrée en master 1 peuvent être acceptées dans la limite de la capacité d'accueil sur avis favorable de la commission des transferts de la composante.

Les demandes de transfert liées à un changement d'orientation sont examinées par la commission « d'équivalence » de la composante.

La validation des acquis et des acquis de l'expérience fait l'objet d'une décision de la commission de validation des acquis, après examen du dossier constitué par le candidat. La décision de validation peut être conditionnelle et comporter, par exemple, l'obligation de suivre certains enseignements de licence.

La validation se fait par unité d'enseignement (UE) entières, ou par éléments constitutifs (EC) d'UE, sous la forme de dispenses, sans attribution de note. Les crédits *European Credits Transfer System* (ECTS) correspondants sont acquis. En revanche, ces UE ou EC n'entrent pas dans le calcul de la compensation.

La validation d'études effectuées en France ou à l'étranger fait l'objet d'une décision de la commission/jury de validation compétente de la composante.

4. Dans les filières en lien avec les professions réglementées, le nombre d'inscription est limité en master 1^{ère} année où il est subordonné à la décision du jury.
5. En dehors des professions réglementées, en master 1^{ère} année une troisième inscription ne pourra être accordée qu'à titre exceptionnel par décision du Président de l'Université sur proposition du responsable pédagogique du diplôme.
6. En master 2^{ème} année, le redoublement d'un semestre ou de l'année ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du Président de l'Université sur proposition du responsable pédagogique du diplôme.
7. En master 2^{ème} année, en application de la loi 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat l'inscription en deuxième année de master est de droit, dans la même mention, sous réserve de validation de la première année de master. Exception est faite pour l'année 2017 où à titre dérogatoire les mentions figurant dans le décret correspondant peuvent être soumises à sélection selon les capacités d'accueil, un concours ou l'examen des candidatures.

8. Les droits d'inscription à l'Université du Caire sont de : 1 200 € pour le Master 1 et 1 400 € pour le Master 2.

Pour le Master 1 :

- 1 200 € (équivalent à environ 24 800 LE à la date de la signature) acquittés par l'étudiant auprès de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et intégrant les droits nationaux français d'un montant de 243 €.
- 250 € (équivalent à environ 7 500 LE à la date de la signature) acquittés par l'étudiant auprès de la FESP

Pour le Master 2 :

- 1 400 € (équivalent à environ 28 930 LE à la date de la signature) acquittés par l'étudiant auprès de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et intégrant les droits nationaux français d'un montant de 243 €.
- 300 € (équivalent à environ à 9 000 LE la date de la signature) acquittés par l'étudiant auprès de la FESP

9. Les droits d'inscription dus à l'Université Paris 1 sont exclusivement acquittés par les étudiants auprès de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Les paiements, par carte bancaire ou virement bancaire, sont effectués au début de l'année académique via l'interface électronique conçue à cet effet.

V. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

A. Master 1^{ère} année

1. Pour les 60 premiers crédits : l'appréciation des connaissances et des aptitudes dans les UE constitutives d'un semestre résulte d'un contrôle continu et d'épreuves écrites anonymes, le cas échéant.
2. Elle peut aussi comporter :
 - des examens oraux, lesquels peuvent être remplacés par des tests écrits,
 - la rédaction d'un mémoire de recherche
 - la rédaction d'un rapport de stage
3. Sur dérogation, le contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants engagés dans la vie professionnelle ou dans l'impossibilité absolue d'assister aux travaux dirigés et aux conférences de méthode et qui en ont été dispensés est effectué sous la forme d'examens terminaux écrits et oraux pour l'ensemble des matières faisant l'objet de contrôle continu ou pour une ou plusieurs matières faisant l'objet de contrôle continu.
4. Les épreuves écrites organisées dans le cadre des travaux dirigés bénéficient des mêmes conditions de correction et d'anonymat que les épreuves écrites visées au paragraphe V. 1
5. L'examen est organisé après chaque semestre d'enseignement. Les CM font l'objet d'une épreuve terminale et/ou de contrôle continu (au moins 2 notes).
6. La session de rattrapage a lieu dans un délai de 15 jours minimum après les résultats de la session initiale. Un dispositif pédagogique de soutien arrêté par la commission de la formation et de la vie universitaire est mis en place. A défaut, la session de rattrapage a lieu deux mois au moins après la session initiale.

B. Master 2^{ème} année

1. Pour les 60 crédits du M2, l'appréciation des connaissances et des aptitudes dans les UE constitutives de chacun des deux semestres résulte d'un contrôle continu.

Elle peut aussi comporter :

- des examens oraux, lesquels peuvent être remplacés par des tests écrits,
- la rédaction d'un mémoire,
- la rédaction d'un rapport de stage,

Le contrôle continu doit comprendre au moins deux notes par matière. Des dérogations peuvent être accordées par les conseils d'UFR ou de composantes pour les matières exigeant des travaux de rédaction relatifs à(aux) thématique(s) abordée(s) en séminaire.

C. Master 1^{ère} et 2^{ème} année

1. Le contrôle continu doit comprendre au moins deux notes par matière
2. L'assiduité aux travaux dirigés en Master 1 et aux enseignements en Master 2 est obligatoire. Il ne peut être toléré plus de trois absences motivées par semestre en master 1^{ère} année et de deux absences motivées en master 2^{ème} année.
La limitation ci-dessus n'est pas applicable en cas de maladie de longue durée, de grossesse ou de handicap.
3. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves. Le mémoire de recherche obligatoire de M1 est validé à la suite d'une soutenance organisée avec l'encadrant du mémoire. L'encadrement est assuré par un enseignant de la FESP. Le mémoire de recherche de M2 est soutenu face à un jury composé de l'encadrant et d'un assesseur (enseignants de la FESP et de Paris 1). Le rapport de stage de M2 donne lieu à soutenance avec l'encadrant (enseignant de la FESP).
4. Stage (cf. le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014, décret n° 2017-1652 du 30 novembre 2017) : Les étudiants ont la possibilité, dans le cadre de leur cursus pédagogique, de réaliser un stage, y compris en dehors des périodes d'enseignement, donnant lieu à la rédaction d'un rapport (hors stage libre). Ce stage, qui a pour but d'acquérir des compétences en cohérence avec la formation, doit être autorisé par le responsable pédagogique du parcours ou du sous-parcours de la mention et est placé sous la tutelle d'un enseignant (cf. le site Internet de l'Université, Rubrique Insertion professionnelle). La date butoir pour terminer un stage est fixée au 31 août pour la 1^{ère} année de master et au 30 novembre pour la 2^{ème} année de master.

Spécificité du parcours Politiques comparées :

- a) Pour les missions d'enseignement de Paris 1, les sujets sont établis par l'enseignant désigné par l'université Paris 1 qui supervise également la correction des épreuves.
- b) L'appréciation des connaissances et des aptitudes dans les U.E. constitutives d'un semestre résulte à la fois d'épreuves écrites anonymes et/ou d'examens oraux.
- c) L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Il ne peut être toléré plus de trois absences justifiées par semestre par matière en M1 et deux absences en M2.
- d) Il n'est organisé qu'une seule session d'examens en M2.
- e) Le semestre d'enseignement est validé si l'étudiant a obtenu la moyenne.
- f) L'année d'enseignement est validée si l'étudiant a obtenu la moyenne sur les deux semestres.

VI. NOTATION DES EPREUVES :

A. Notes, coefficients, crédits :

Aucune matière n'étant assortie de TD, les enseignants peuvent opter soit pour le contrôle continu, soit pour un examen terminal, à l'exception des TD de pratique de la recherche et de

professionnalisation qui sont obligatoirement évalués en contrôle continu. Pour les détails des coefficients et crédits :

Cf. maquette détaillant la nature des épreuves annexe 1

Spécificité du parcours Politiques comparées :

La notation des épreuves et les modalités de contrôle des aptitudes est sur 20. Les coefficients et les crédits sont précisés dans la maquette en annexe.

B. Bonifications pour la 1^{ère} année de master

1. Les matières donnant lieu à bonification sont notées sur 20. Ne sont comptabilisés au titre du bonus que les points au-dessus de la moyenne.
2. Les étudiants ayant choisi de suivre un enseignement donnant lieu à bonification peuvent bénéficier d'une majoration maximale de 0,5 point sur la moyenne coefficientée du semestre.
3. Les enseignements d'activités physiques et sportives ou les enseignements des activités culturelles, enfin les engagements citoyens, sont proposés au titre des bonifications dans toutes les formations de M1 quand ils ne figurent pas parmi les enseignements obligatoires ou optionnels du programme de la formation.
Les enseignements de langue sont également proposés au titre des bonifications

C. Capitalisation et compensation pour les 1^{ère} et 2^{ème} année de master

1. Les crédits et les unités d'enseignement peuvent être acquis par réussite à l'examen ou par compensation.
2. Unités d'enseignements :
Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'une unité d'enseignement entraîne délivrance des crédits correspondant à cette unité. Une unité d'enseignement ne peut être obtenue si l'étudiant ne se présente pas à une épreuve.
3. Sont capitalisables les éléments constitutifs d'unité d'enseignement pour lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne. Les crédits européens qui leur sont attachés sont acquis par l'étudiant.
4. Semestre :
Le semestre d'enseignement est validé si l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'un semestre entraîne délivrance des crédits correspondants.
5. Compensation annuelle :
Elle est de droit pour les étudiants ayant obtenu la moyenne arithmétique pour les deux semestres de l'année.
Les étudiants défaillants ne peuvent bénéficier de cette disposition. Des dispositions spécifiques peuvent être prises pour les filières visées au paragraphe IV. 4.

Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve.
6. La compensation ne peut avoir lieu que si toutes les épreuves ont été effectivement passées.
7. Validation des périodes d'études effectuées à l'étranger :
Lorsque le projet a été accepté par le responsable pédagogique et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant

à cette période d'études sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

VII. CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLOME :

A. Obtention du titre de maîtrise

1. Le jury délibère, à l'issue de la première année de master, en vue de la délivrance de la maîtrise :
« *Maîtrise de Science politique* »

Pour obtenir la maîtrise, l'étudiant doit soit valider le semestre 1 et le semestre 2 du master 1, soit obtenir 60 crédits par les règles de compensation décrites au point VI.5.

2. En cas d'obtention, le diplôme est édité à la demande de l'étudiant.
3. La validation du diplôme est assortie des mentions suivantes :
 - Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à10/20
 - Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à12/20
 - Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à14/20
 - Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à16/20

B. Jury

1. Le jury comprend les enseignants qui ont participé à la notation des épreuves. Il statue souverainement sur les résultats de contrôle des connaissances et décide du résultat définitif en vue de la validation du semestre, des unités d'enseignement ou enseignements, et attribue le titre de maîtrise. Il peut décerner des points de jury.
2. Le président du jury est désigné par le président de l'Université ou, sur délégation, par le directeur de l'UFR ou de l'Institut responsable de la formation.

C. Les langues

Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. Les étudiants ont un cours obligatoire dispensé en anglais au S2 (ainsi qu'un cours obligatoire au S1 pour Gouvernances Européennes) et ils ont la possibilité de choisir des cours dispensés en anglais au S1 et au S2. L'offre totale de cours dispensés en anglais au M1 peut aller jusqu'à 6 cours (cas de Gouvernances européennes). Pour Le Caire, un cours obligatoire d'anglais au S3 et des cours optionnels en M1 peuvent être en anglais.

Afin de renforcer l'attractivité et la reconnaissance internationale du diplôme de master, certains enseignements peuvent être dispensés en langue étrangère, ou organisés en coopération avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers en application des dispositions des articles L. 121-3 et D. 613-17 et suivants du code de l'éducation.

D. Délivrance du diplôme de master

1. La délivrance du diplôme de master est subordonnée à la validation des deux derniers semestres d'enseignement.

Toutefois, le jury du second semestre de la 2^{ème} année de master procède à la compensation entre les deux semestres dans les termes du paragraphe VI. C. 5. A cet effet, il peut faire usage de points de jury.

2. Le semestre d'enseignement est validé dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.
Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve.
3. La validation d'un semestre entraîne l'attribution des crédits correspondants.
4. La défaillance à une épreuve fait obstacle à la validation du semestre.

VIII. ATTRIBUTION DU GRADE DE MASTER

1. La validation du diplôme de master confère le grade de master, mention Science politique parcours-type :

Communication et pouvoir
Conflits et crises internationales
Développement et action humanitaire
Gouvernances européennes
Politique comparée Afrique Moyen-Orient
Transformations des démocraties contemporaines - Administration du politique
Transformations des démocraties contemporaines - Affaires publiques territoriales
Transformations des démocraties contemporaines - Enquêtes, études, expertise
Transformations des démocraties contemporaines - Ingénierie de la concertation
Transformations des démocraties contemporaines - Transitions écologiques
Politiques comparées – Le Caire

2. Le diplôme est assorti des mentions suivantes en fonction des notes obtenues en deuxième année de master pour l'ensemble de l'année :
 - Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à10/20
 - Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à12/20
 - Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à14/20
 - Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à16/20
3. **Supplément au diplôme** : pour favoriser la reconnaissance du parcours suivi par l'étudiant et développer la mobilité internationale, chaque diplôme est accompagné du supplément au diplôme mentionné au de l'article D. 123-13 du code de l'éducation. Ce document synthétique retrace l'ensemble des connaissances et compétences acquises durant le parcours de formation suivi par l'étudiant.

Annexe 1 : MAQUETTES DES ENSEIGNEMENTS (insérer la maquette le Caire)

Communication et pouvoir

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Vol. horaire		Info RCC	
	CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1				
UE 1 : Enseignements fondamentaux			4	20
Sociétés politiques comparées	33		1	5
Théories politiques	33		1	5
Médias et compétitions politiques	33		1	5
Dimensions numériques du politique	24		1	5
UE 2 : Enseignements optionnels (2 cours au choix)			4	8
Mutations de l'action publique	24		1	4
Issues of Climate change	24		1	4
Genre, race et classe	24		1	4
Elections et opinions	24		1	4
UE 3 : Pratique de la recherche			1	2
Pratique de la recherche		18	1	2
Total	219	18		30
Volume horaire étudiant		237		
		189		
Semestre 2				
UE 1 : Enseignement de spécialité			4	16
Communication et informations politiques	24		1	4
Système des médias	24		1	4
Réseaux et communication numérique	24		1	4
Médias, réseaux sociaux et relations internationales	24		1	4
UE 2 : Enseignements optionnels (1 cours au choix)			1	4
Action publique, Europe et territoires	24		1	4
Public, Private and the Commons: Neoliberalism and the boundaries of the state	24		1	4
Interventions internationales de gestion des crises	24		1	4
Décider dans un monde incertain	24		1	4
UE 3 : Recherche et professionnalisation			5	10
Pratique de la recherche		18	1	1
Mémoire			8	8
Séminaire de professionnalisation		18	1	1
Expérience en milieu professionnel				
Total	192	36		30
Volume horaire étudiant		228		
		156		
Total année 1 (semestre 1 + semestre 2)	411	54		30
Volume année 1 étudiant		465		
		345		

Semestre 3			
UE 1 : Enseignements de tronc commun		6	12
Sociologie de la communication publique et politique	24	1	2
Sociologie du journalisme	24	1	2
Stratégies du numérique	20	1	2
Stratégies de la communication publique et politique	20	1	2
Communication d'influence	20	1	2
Communication de crise	20	1	2
Media training			
UE 2 : Cours de spécialité (choisir un sous-parcours parmi 2)		6	15
SOUS PARCOURS : COMMUNICATION POLITIQUE ET SOCIALE			
Droits, marchés publics et financements de la communication politique	24	1	3
Réceptions du politique	24	1	3
Communication des ONG	20	1	3
Communication des organisations	20	1	3
Internet et technologies participatives	20	1	3
SOUS PARCOURS : COMMUNICATION POLITIQUE INTERNATIONALE			
Communication des ONG	20	1	3
Communication et lobbying européens	20	1	3
Conflits, guerres et opinions publiques	20	1	3
Expérimentations du numérique en Afrique et au Moyen-Orient	30	1	3
Plaidoyer à l'international	20	1	3
UE 3 : Recherche et professionnalisation		1	3
Pratique de la recherche	15	1	1
Pratiques professionnelles: Relations Presse et Sciences Sociales	20	1	2
Total	381	0	30
	381		
Volume horaire étudiant	256		
Semestre 4			
UE 1 : Recherche et professionnalisation (au choix)		1	30
Rapport de stage		1	30
Mémoire		1	30
Total	0	0	30
	0		
Volume horaire étudiant	0		
Total année 2 (semestre 3 + semestre 4)	381	0	30
	381		
Volume année 2 étudiant	256		
Total parcours de master (année 1 + année 2)	792	54	60
	846		
Volume parcours de master étudiant	601		

Conflits et crises internationales

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Vol. horaire		Info RCC	
	CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1				
UE 1 : Enseignements fondamentaux			4	20
Sociétés politiques comparées	33		1	5
Théories politiques	33		1	5
Sociologie politique de l'international	33		1	5
Politiques des capitalismes contemporains	24		1	5
UE 2 : Enseignements optionnels (2 cours au choix)			4	8
Climate change	24		1	4
Dimensions numériques du politique	24		1	4
Mutations de l'action publique	24		1	4
Sociologie des mouvements sociaux	24		1	4
UE 3 : Pratique de la recherche			1	2
Pratique de la recherche		18	1	2
Total	219	18		30
		237		
Volume horaire étudiant		189		

Semestre 2				
UE 1 : Enseignement de spécialité			3	12
Socio-histoire de la guerre	24		1	4
International Public Policies	24		1	4
Interventions internationales de gestion des crises	24		1	4
UE 2 : Enseignements optionnels (2 cours au choix)			2	8
Médias, réseaux sociaux et relations internationales	24		1	4
Migrations, diasporas et réfugiés	24		1	4
Relations extérieures de l'Union Européenne	24		1	4
Santé mondiale	24		1	4
UE 3 : Recherche et professionnalisation			5	10
Pratique de la recherche		18	1	1
Mémoire			8	8
Séminaire de professionnalisation		18	1	1
Expérience en milieu professionnel				
Total	168	36		30
		204		
Volume horaire étudiant		156		

Total année 1 (semestre 1 + semestre 2)	387	54		30
		441		
Volume année 1 étudiant		345		

Semestre 3			
UE 1 : Enseignements de spécialité (5 cours au choix)		5	25
Analyse des politiques étrangères	30	1	5
Dynamique transnationale des crises	30	1	5
Sociologie des guerres civiles	30	1	5
Théorie et pratique des négociations internationales	30	1	5
Politiques de sortie de conflit	30	1	5
Politique de défense	30	1	5
Dynamiques religieuses et changement politique	30	1	5
Politiques du développement et questions de genre	30	1	5
Conflits, guerres et opinions publiques	24	1	5
1 cours au choix dans le master	24	1	5
UE 2 : Recherche et professionnalisation		1	5
Cours obligatoire de la recherche	18	1	3
Cours obligatoires de l'international	20	1	2
Total	326	0	30
Volume horaire étudiant	326		
	188		
Semestre 4			
UE 1 : Recherche et professionnalisation (au choix)		1	30
Rapport de stage		1	30
Mémoire		1	30
Total	0	0	30
Volume horaire étudiant	0		
	0		
Total année 2 (semestre 3 + semestre 4)	326	0	30
Volume année 2 étudiant	326		
	188		
Total parcours de master (année 1 + année 2)	713	54	60
Volume parcours de master étudiant	767		
	533		

Développement et action humanitaire

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Vol. horaire		Info RCC	
	CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1				
UE 1 : Enseignements fondamentaux			4	20
Sociétés politiques comparées	33		1	5
Théories politiques	33		1	5
Grands enjeux du développement	33		1	5
Politiques des capitalismes contemporains	24		1	5
UE 2 : Enseignements optionnels (2 cours au choix)			4	8
Sociologie des mouvements sociaux	24		1	4
Mutations de l'action publique	24		1	4
Genre, race et classe	24		1	4
Issues of Climate change	24		1	4
UE 3 : Pratique de la recherche			1	2
Pratique de la recherche		18	1	2
Total	219	18		30
		237		
Volume horaire étudiant		189		

Semestre 2				
UE 1 : Enseignement de spécialité			4	16
Economie du développement	24		1	4
Inégalités et développement	24		1	4
Politics of development in Africa	24		1	4
Santé mondiale	24		1	4
UE 2 : Enseignements optionnels (1 cours au choix)			1	4
Migrations, diaspora et réfugiés	24		1	4
Socio-histoire de la guerre	24		1	4
Inégalités et discriminations socio-spatiales	24		1	4
politiques de l'anthropocène	24		1	4
UE 3 : Recherche et professionnalisation			5	10
Pratique de la recherche		18	1	1
Mémoire			8	8
Séminaire de professionnalisation		18	1	1
Expérience en milieu professionnel				
Total	192	36		30
		228		
Volume horaire étudiant		156		

Total année 1 (semestre 1 + semestre 2)	411	54		30
		465		
Volume année 1 étudiant		345		

Semestre 3			
UE 1 : Enseignements fondamentaux		4	16
Gestion de projet	30	1	2
Aide humanitaire et interventions d'urgences	30	1	2
Financement du développement	21	1	2
Action internationale des collectivités territoriales	21	1	2
Secteur privé et développement	21	1	2
Mesure et évaluation du développement	21	1	2
Etats et coopérations internationales	21	1	2
Gouvernance de l'aide internationale	20	1	2
UE 2 : Enseignements optionnels (3 cours au choix)		2	9
Politique extérieure, humanitaire et développement de l'UE	24	1	3
Genre et développement	20	1	3
Plaidoyer international	20	1	3
Climat et développement	20	1	3
Droit international humanitaire / Droits humains	20	1	3
Communication des ONG (Com)	20	1	3
UE 3 : Recherche et professionnalisation		1	5
Sociologie politique du développement	24	2	3
Séminaire de professionnalisation	20	1	2
Total	353	0	30
Volume horaire étudiant	353		
	268		

Semestre 4			
UE 1 : Recherche et professionnalisation (au choix)		1	30
Rapport de stage		1	30
Mémoire		1	30
Total	0	0	30
Volume horaire étudiant	0		
	0		

Total année 2 (semestre 3 + semestre 4)	353	0	30
Volume année 2 étudiant	353		
	268		

Total parcours de master (année 1 + année 2)	764	54	60
Volume parcours de master étudiant	818		
	613		

Gouvernances européennes

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Vol. horaire		Info RCC	
	CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1				
UE 1 : Enseignements fondamentaux			4	20
Sociétés politiques comparées	33		1	5
Théories politiques	33		1	5
Politique de l'Union européenne	33		1	5
France and the UE	24		1	5
UE 2 : Enseignements optionnels (2 cours au choix)			4	8
Issues of Climate change	24		1	4
Mutations de l'action publique	24		1	4
Politiques des capitalismes contemporains	24		1	4
Dimensions numériques du politique	24		1	4
UE 3 : Pratique de la recherche			1	2
Pratique de la recherche		18	1	2
Total	219	18		30
Volume horaire étudiant	237			
Semestre 2				
UE 1 : Enseignement de spécialité			4	16
Administrations européennes	24		1	4
Relations extérieures de l'UE	24		1	4
Action publique, Europe et territoires	24		1	4
Europe, transnational mobilisations and civil society	24		1	4
UE 2 : Enseignements optionnels (1 cours au choix)			1	4
Médias, réseaux sociaux et relations internationales	24		1	4
Public, Private and the Commons: Neoliberalism and the boundaries of the state	24		1	4
Gouvernance démocratique	24		1	4
International Public Policies	24		1	4
Politics of development in Africa	24		1	4
UE 3 : Recherche et professionnalisation			5	10
Pratique de la recherche		18	1	1
Mémoire			8	8
Séminaire de professionnalisation		18	1	1
Expérience en milieu professionnel				
Total	216	36		30
Volume horaire étudiant	252			
Volume horaire étudiant	189			
Total année 1 (semestre 1 + semestre 2)	435	54		30
Volume année 1 étudiant	489			
Volume année 1 étudiant	345			

Semestre 3			
UE 1 : Enseignements fondamentaux		1	30
Histoire et théories de l'intégration	30	1	3
Institutions et démocratie européennes	30	1	3
Sociologie des acteurs et des politiques de l'UE	30	1	3
Actualité des « études européennes »	30	1	3
3 cours au choix			
Politique de la concurrence et marché intérieur	24	1	3
Politique extérieure, humanitaire et de développement de l'UE	24	1	3
Politique de l'agriculture et de l'environnement	24	1	3
Politique des droits de l'homme (Charte des droits fondamentaux/ JAI)	24	1	3
2 cours au choix			
Communication et lobbying européens	20	1	3
Sources d'information européennes et montage de dossier	24	1	3
Simulation de la négociation européenne	24	1	3
Séminaire de professionnalisation	20	1	3
Total	304	0	30
Volume horaire étudiant	304		
	256		

Semestre 4			
UE 1 : Recherche et professionnalisation (au choix)		1	30
Rapport de stage		1	30
Mémoire		1	30
Total	0	0	30
Volume horaire étudiant	0		
	0		

Total année 2 (semestre 3 + semestre 4)	304	0	30
Volume année 2 étudiant	304		
	256		

Total parcours de master (année 1 + année 2)	739	54	60
Volume parcours de master étudiant	793		
	601		

Politique Comparée Afrique Moyen-Orient

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Vol. horaire		Info RCC	
	CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1				
UE 1 : Enseignements fondamentaux			4	20
Sociétés politiques comparées	33		1	5
Théories politiques	33		1	5
Grands débats postcoloniaux	33		1	5
Politiques des capitalismes contemporains	24		1	5
UE 2 : Enseignements optionnels (2 cours au choix)			4	8
Sociologie des mouvements sociaux	24		1	4
Mutations de l'action publique	24		1	4
Sociologie des institutions	24		1	4
Issues of Climate change	24		1	4
UE 3 : Pratique de la recherche			1	2
Pratique de la recherche		18	1	2
Total	219	18		30
		237		
Volume horaire étudiant		189		

Semestre 2				
UE 1 : Enseignement de spécialité			4	16
Fabrique de l'autorité politique	24		1	4
Politics of development in Africa	24		1	4
Migrations, diaspora et réfugiés	24		1	4
Sociétés et inégalités en Afrique	24		1	4
UE 2 : Enseignements optionnels (1 cours au choix)			1	4
Socio-histoire de la guerre	24		1	4
Economie du développement	24		1	4
Interventions internationales de gestion des crises	24		1	4
UE 3 : Recherche et professionnalisation			5	10
Pratique de la recherche		18	1	1
Mémoire			8	8
Séminaire de professionnalisation		18	1	1
Expérience en milieu professionnel				
Total	168	36		30
		204		
Volume horaire étudiant		156		

Total année 1 (semestre 1 + semestre 2)	387	54		30
		441		
Volume année 1 étudiant		345		

Semestre 3			
UE 1 : Enseignements fondamentaux (5 cours au choix)		5	25
Ancrages sociaux des conflits	30	1	5
Révolutions, utopies et protestations	30	1	5
Dynamiques religieuses et changement politique	30	1	5
Politiques du développement et questions de genre	30	1	5
Expérimentations numériques en Afrique et au Moyen-Orient	30	1	5
Gouverner les pauvres	30	1	5
Fabrique des idées politiques	30	1	5
UE 2 : Recherche et professionnalisation		1	5
Pratiques de la recherche	30	1	3
Interventions : théories et pratiques professionnelles	30	1	2
Total	270	0	30
	270		
Volume horaire étudiant	210		
Semestre 4			
UE 1 : Recherche et professionnalisation (au choix)		1	30
Rapport de stage		1	30
Mémoire		1	30
Total	0	0	30
	0		
Volume horaire étudiant	0		
Total année 2 (semestre 3 + semestre 4)	270	0	30
	270		
Volume année 2 étudiant	210		
Total parcours de master (année 1 + année 2)	657	54	60
	711		
Volume parcours de master étudiant	555		

Administration du politique

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Vol. horaire		Info RCC	
	CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1				
UE 1 : Enseignements fondamentaux			4	20
Sociétés politiques comparées	33		1	5
Théories politiques	33		1	5
Recompositions et métamorphoses de l'action politique	33		1	5
Genre, race, classe	24		1	5
UE 2 : Enseignements optionnels (2 cours au choix)			4	8
Sociologie des mouvements sociaux	24		1	4
Issues of Climate change	24		1	4
Elections et opinions	24		1	4
Sociologie des institutions	24		1	4
UE 3 : Pratique de la recherche			1	2
Pratique de la recherche		18	1	2
Total	219	18		30
Volume horaire étudiant				

Semestre 2				
UE 1 : Enseignement de spécialité			4	16
Décider dans un monde incertain	24		1	4
Public, Private and the Commons: Neoliberalism and the boundaries of the state	24		1	4
Gouvernance démocratique	24		1	4
Inégalités et discriminations socio-spatiales	24		1	4
UE 2 : Enseignements optionnels (1 cours au choix)			1	4
Politiques de l'anthropocène	24		1	4
Communication et informations politiques	24		1	4
UE 3 : Recherche et professionnalisation			5	10
Pratique de la recherche		18	1	1
Mémoire			8	8
Séminaire de professionnalisation : les métiers du politique		10	1	1
Expérience en milieu professionnel				
Total	144	28		30
Volume horaire étudiant				

Total année 1 (semestre 1 + semestre 2)	363	46		30
Volume année 1 étudiant				

Semestre 3			
UE 1 : Connaissances théoriques et savoirs pratiques des métiers du politique		1	30
Innovations démocratiques	20	1	3
Marchés publics : cadre juridique, enjeux sociaux et environnementaux	12	1	2
Actualité constitutionnelle	20	1	3
Procédure parlementaire	20	1	3
Finances publiques	20	1	3
Organisation territoriale de l'Etat et compétences des collectivités locales	24	1	3
Droit électoral et financement de la vie politique	20	1	3
Opinion et Elections	20	1	2
Analyse politique	20	1	2
1 Cours au choix dans le parcours Enquêtes, Etudes, Expertise	30	1	2
1 Cours au choix dans le M2 Communication (vol : 12h > 33h CM)	24	1	2
Les métiers de l'administration du politique	20	1	2
Total	250	0	30
	250		
Volume horaire étudiant	250		
Semestre 4			
UE 1 : Recherche et professionnalisation (au choix)		1	30
Rapport de stage		1	30
Mémoire		1	30
Total	0	0	30
	0		
Volume horaire étudiant	0		
Total année 2 (semestre 3 + semestre 4)	250	0	30
	250		
Volume année 2 étudiant	250		
Total parcours de master (année 1 + année 2)	613	46	60
	659		
Volume parcours de master étudiant	587		

Affaires publiques territoriales

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Vol. horaire		Info RCC	
	CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1				
UE 1 : Enseignements fondamentaux			4	20
Sociétés politiques comparées	33		1	5
Théories politiques	33		1	5
Recompositions et métamorphoses de l'action politique	33		1	5
Genre, race, classe	24		1	5
UE 2 : Enseignements optionnels (2 cours au choix)			4	8
Mutations de l'action publique	24		1	4
Politiques des capitalismes contemporains	24		1	4
Issues of Climate change	24		1	4
Sociologie des institutions	24		1	4
UE 3 : Pratique de la recherche			1	2
Pratique de la recherche		18	1	2
Total	219	18		30
		237		
Volume horaire étudiant		189		
Semestre 2				
UE 1 : Enseignement de spécialité			4	16
Décider dans un monde incertain	24		1	4
Public, Private and the Commons: Neoliberalism and the boundaries of the state	24		1	4
Politiques de l'anthropocène	24		1	4
Inégalités et discriminations socio-spatiales	24		1	4
UE 2 : Enseignements optionnels (1 cours au choix)			1	4
Gouvernance démocratique	24		1	4
Communication et informations politiques	24		1	4
Migrations, diaspora et réfugiés	24		1	4
UE 3 : Recherche et professionnalisation			5	10
Pratique de la recherche		18	1	1
Mémoire			8	8
Séminaire de professionnalisation		10	1	1
Expérience en milieu professionnel				
Total	168	28		30
		196		
Volume horaire étudiant		148		
Total année 1 (semestre 1 + semestre 2)	387	46		30
		433		
Volume année 1 étudiant		337		

Semestre 3			
UE 1 : Enseignements de spécialité		1	28
Innovations démocratiques	20	1	2
Marchés publics : cadre juridique, enjeux sociaux et environnementaux	12	1	2
Sociologie de l'action publique locale	24	1	2
Organisation territoriale de l'Etat et compétences des collectivités locales	24	1	2
Grands enjeux des politiques territoriales	24	1	2
Finances publiques locales	20	1	2
Les services publics locaux	12	1	2
Gouverner le territoire	24	1	2
Système d'information géographique	10	1	2
Evaluation et expérimentation des politiques publiques	12	1	2
Les politiques urbaines : études de cas	12	1	2
Sociologie des politiques territoriales de mixité sociale	12	1	2
Les instruments de la transition écologique des territoires	24	1	2
Les métiers de l'action publique territoriale	20	1	2
Total	250	0	30
	250		
Volume horaire étudiant	250		
Semestre 4			
UE 1 : Recherche et professionnalisation (au choix)		1	30
Rapport de stage		1	30
Mémoire		1	30
Total	0	0	30
	0		
Volume horaire étudiant	0		
Total année 2 (semestre 3 + semestre 4)	250	0	30
	250		
Volume année 2 étudiant	250		
Total parcours de master (année 1 + année 2)	637	46	60
	683		
Volume parcours de master étudiant	587		

Enquêtes, Etudes, Expertise

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Vol. horaire		Info RCC	
	CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1				
UE 1 : Enseignements fondamentaux			4	20
Sociétés politiques comparées	33		1	5
Théories politiques	33		1	5
Recompositions et métamorphoses de l'action politique	33		1	5
Genre, race, classe	24		1	5
UE 2 : Enseignements optionnels (2 cours au choix)			4	8
Sociologie des mouvements sociaux	24		1	4
Mutations de l'action publique	24		1	4
Elections et opinions	24		1	4
Sociologie des institutions	24		1	4
UE 3 : Pratique de la recherche			1	2
Pratique de la recherche		18	1	2
Total	219	18		30
		237		
Volume horaire étudiant		189		
Semestre 2				
UE 1 : Enseignement de spécialité			4	16
Décider dans un monde incertain	24		1	4
Public, Private and the Commons: Neoliberalism and the boundaries of the state	24		1	4
Politiques de l'anthropocène	24		1	4
Inégalités et discriminations socio-spatiales	24		1	4
UE 2 : Enseignements optionnels (1 cours au choix)			1	4
Gouvernance démocratique	24		1	4
Communication et informations politiques	24		1	4
Migrations, diaspora et réfugiés	24		1	4
Europe, transnational mobilisations and civil society	24		1	4
International public policies	24		1	4
Fabrique de l'autorité politique	24		1	4
UE 3 : Recherche et professionnalisation			5	10
Pratique de la recherche		18	1	1
Mémoire			8	8
Séminaire de professionnalisation		10	1	1
Expérience en milieu professionnel				
Total	240	28		30
		268		
Volume horaire étudiant		148		
Total année 1 (semestre 1 + semestre 2)	459	46		30
		505		
Volume année 1 étudiant		337		

Semestre 3			
UE 1 : Enseignements de spécialité		2	24
6 cours au choix			
Sociologie des pratiques démocratiques	30	1	4
La politique saisie par le droit	30	1	4
Décompositions et recompositions des organisations et des milieux partisans	30	1	4
Le gouvernement des crises	30	1	4
Processus et formes de politisation	30	1	4
Violences et radicalités politiques	30	1	4
Méthodes et recherches en histoire sociale des idées politiques	30	1	4
Politiques du genre	30	1	4
UE 2 : Ateliers et projet		1	6
2 ateliers et 1 enseignement de projet au choix			
Atelier Enquête par entretiens et observations	8	1	2
Atelier Recherche sur archives	8	1	2
Atelier Analyse de discours et de corpus textuels	8	1	2
Atelier Collecte et traitement de données statistiques et numériques	8	1	2
Projet de recherche collectif	16	1	2
Projet d'expertise et d'évaluation collectif	16	1	2
Total	304	0	30
Volume horaire étudiant	304		

Semestre 4			
UE 1 : Recherche et professionnalisation (au choix)		1	30
Rapport de stage		1	30
Mémoire		1	30
Total	0	0	30
Volume horaire étudiant	0		

Total année 2 (semestre 3 + semestre 4)	304	0	30
Volume année 2 étudiant	304		

Total parcours de master (année 1 + année 2)	763	46	60
Volume parcours de master étudiant	641		

Ingénierie de la concertation

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Vol. horaire		Info RCC	
	CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1				
UE 1 : Enseignements fondamentaux			4	20
Sociétés politiques comparées	33		1	5
Théories politiques	33		1	5
Recompositions et métamorphoses de l'action politique	33		1	5
Genre, race, classe	24		1	5
UE 2 : Enseignements optionnels (2 cours au choix)			4	8
Sociologie des mouvements sociaux	24		1	4
Mutations de l'action publique	24		1	4
Elections et opinions	24		1	4
Dimensions numériques du politique	24		1	4
UE 3 : Pratique de la recherche			1	2
Pratique de la recherche		18	1	2
Total	219	18		30
Volume horaire étudiant	237			
	189			
Semestre 2				
UE 1 : Enseignement de spécialité			4	16
Décider dans un monde incertain	24		1	4
Public, Private and the Commons: Neoliberalism and the boundaries of the state	24		1	4
Politiques de l'anthropocène	24		1	4
Gouvernance démocratique	24		1	4
UE 2 : Enseignements optionnels (1 cours au choix)			1	4
Inégalités et discriminations socio-spatiales	24		1	4
Communication et informations politiques	24		1	4
Migrations, diaspora et réfugiés	24		1	4
Europe, transnational mobilisations and civil society	24		1	4
UE 3 : Recherche et professionnalisation			5	10
Pratique de la recherche		18	1	1
Mémoire			8	8
Séminaire de professionnalisation		10	1	1
Expérience en milieu professionnel				
Total	192	28		30
Volume horaire étudiant	220			
	148			
Total année 1 (semestre 1 + semestre 2)	411	46		30
Volume année 1 étudiant	457			
	337			

Semestre 3			
UE 1 : Enseignements de spécialité		1	30
Innovations démocratiques	20	1	2
Marchés publics : cadre juridique, enjeux sociaux et environnementaux	12	1	2
Gouvernance des territoires	24	1	2
Penser et concevoir une concertation multi acteurs	12	1	2
Urbanisme, ville et environnement	12	1	2
Sociologie des controverses	12	1	2
Expériences nationales et internationales de délibération	12	1	2
Stratégie de la concertation et du débat public	20	1	2
Techniques d'animation de groupe et de conduite de projet	20	1	2
Internet et technologies participatives	20	1	2
La concertation dans les collectivités locales	20	1	2
Communication et concertation	12	1	2
Médiation environnementale et dialogue territorial	12	1	2
Concertation et projet urbain	12	1	2
Les métiers de l'action publique territoriale	20	1	2
Total	240	0	30
	240		
Volume horaire étudiant	240		
Semestre 4			
UE 1 : Recherche et professionnalisation (au choix)		1	30
Rapport de stage		1	30
Mémoire		1	30
Total	0	0	30
	0		
Volume horaire étudiant	0		
Total année 2 (semestre 3 + semestre 4)	240	0	30
	240		
Volume année 2 étudiant	240		
Total parcours de master (année 1 + année 2)	651	46	60
	697		
Volume parcours de master étudiant	577		

Transitions écologiques

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Vol. horaire		Info RCC	
	CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1				
UE 1 : Enseignements fondamentaux			4	20
Sociétés politiques comparées	33		1	5
Théories politiques	33		1	5
Recompositions et métamorphoses de l'action politique	33		1	5
Genre, race, classe	24		1	5
UE 2 : Enseignements optionnels (2 cours au choix)			4	8
Sociologie des mouvements sociaux	24		1	4
Mutations de l'action publique	24		1	4
Politiques des capitalismes contemporains	24		1	4
Issues of Climate change	24		1	4
UE 3 : Pratique de la recherche			1	2
Pratique de la recherche		18	1	2
Total	219	18		30
Volume horaire étudiant		237		
		189		
Semestre 2				
UE 1 : Enseignement de spécialité			4	16
Décider dans un monde incertain	24		1	4
Public, Private and the Commons: Neoliberalism and the boundaries of the state	24		1	4
Politiques de l'anthropocène	24		1	4
Inégalités et discriminations socio-spatiales	24		1	4
UE 2 : Enseignements optionnels (1 cours au choix)			1	4
Gouvernance démocratique	24		1	4
Migrations, diaspora et réfugiés	24		1	4
Action publique, Europe et territoires	24		1	4
UE 3 : Recherche et professionnalisation			5	10
Pratique de la recherche		18	1	1
Mémoire			8	8
Séminaire de professionnalisation		10	1	1
Expérience en milieu professionnel				
Total	168	28		30
Volume horaire étudiant		196		
		148		
Total année 1 (semestre 1 + semestre 2)	387	46		30
Volume année 1 étudiant		433		
		337		

Semestre 3			
UE 1 : Enseignements de spécialité		1	25
Sociologie politique de l'environnement	18	1	2
Théories de l'écologie politique	12	1	1
Innovations démocratiques	20	1	2
Les enjeux politiques des transitions écologiques	18	1	2
Les enjeux juridiques des transitions écologiques	18	1	2
Économie de l'environnement / écologie économique / post-croissance	18	1	2
Penser les communs	10	1	1
Le système Terre (cycles biogéochimiques, climat, limites planétaires)	12	1	1
Enjeux politiques et géopolitiques du climat	12	1	1
Enjeux politiques et géopolitiques des ressources	12	1	1
Climate and Development	20	1	2
Politique européenne de l'environnement	12	1	1
Territoires en transitions : urbanisation, habitats, mobilités	18	1	2
Les instruments de la transition écologique des territoires	24	1	2
Médiation environnementale et dialogue territorial	12	1	1
Politiques de la biodiversité	14	1	2
Quelle agriculture pour quelle alimentation ?	14	1	1
Système d'information géographique	10	1	1
Marchés publics : cadre juridique, enjeux sociaux et environnementaux	12	1	1
Les métiers de l'action publique territoriale	20	1	2
Total	256	0	25
Volume horaire étudiant	256		
Semestre 4			
UE 1 : Recherche et professionnalisation (au choix)		1	30
Rapport de stage		1	30
Mémoire		1	30
Total	0	0	30
Volume horaire étudiant	0		
Total année 2 (semestre 3 + semestre 4)	256	0	30
Volume année 2 étudiant	256		
Total parcours de master (année 1 + année 2)	643	46	60
Volume parcours de master étudiant	689		
	593		

Politiques comparées – Le Caire

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1					
UE 1 : Enseignements fondamentaux obligatoires				4	20
Cours obligatoire	Problèmes politiques contemporains	36	0	1	5
Cours obligatoire	Régimes politiques africains	36	0	1	5
Cours obligatoire	Théorie de la politique étrangère	36	0	1	5
Cours obligatoire	Sociétés politiques comparées*	36	0	1	5
UE 2 : Enseignements optionnels (2 au choix - 1 cours de spécialité et 1 cours de parcours à choisir dans la liste offerte)				4	8
Cours de spécialité					
Cours optionnels	Politiques étrangères arabes	36	0	2	4
Cours optionnels	Régimes politiques arabes (en arabe)	36	0	2	4
Cours optionnels	Politiques étrangères des grandes puissances	36	0	2	4
Cours optionnels	Le monde arabe dans la politique internationale	36	0	2	4
Cours obligatoire	Lectures approfondies en politique comparée	36	0	2	4
Cours par parcours					
Cours optionnels	<i>Parcours Économie</i>				
Cours optionnels	Économies de l'éducation	36	0	2	4
Cours optionnels	Économies de l'énergie	36	0	2	4
Cours optionnels	Économies de la santé	36	0	2	4
Cours optionnels	Économies de l'agriculture et des ressources hydrauliques	36	0	2	4
Cours optionnels	Financement international	36	0	2	4
<i>Parcours Administration</i>					
Cours optionnels	Analyse des politiques publiques	36	0	2	4
Cours optionnels	Développement local	36	0	2	4
Cours optionnels	Gestion des ONG	36	0	2	4
UE 3 : Pratique de la recherche				1	2
Cours obligatoire	Pratique de la recherche**	0	18	1	2
Total		612	18		30
		630			
Volume horaire étudiant		216	18		
Total		234			
Semestre 2					
UE 1 : Enseignements de spécialité				4	20
Cours obligatoire	Opinion publique et médias	36	0	1	5

Cours obligatoire	Sociétés et inégalités en Afrique*	36	0	1	5
Cours obligatoire	Régimes diplomatiques et consulaires	36	0	1	5
Cours obligatoire	Droit constitutionnel (en anglais)	36	0	1	5
UE 2 : Enseignements optionnels (1 cours au choix/Cf.liste)				4	5
Cours optionnels	<i>Parcours Économie</i>				
Cours optionnels	Économies de l'éducation	36	0	2	4
Cours optionnels	Économies de l'énergie	36	0	2	4
Cours optionnels	Économies de la santé	36	0	2	4
Cours optionnels	Économies de l'agriculture et des ressources hydrauliques	36	0	2	4
Cours optionnels	Financement international	36	0	2	4
	<i>Parcours Administration</i>				
Cours optionnels	Analyse des politiques publiques	36	0	2	4
Cours optionnels	Développement local	36	0	2	4
Cours optionnels	Gestion des ONG	36	0	2	4
UE 3 : Recherche et professionnalisation				3	5
Cours obligatoire	Pratique de la recherche**	0	18	1	1
Cours obligatoire	Mémoire	0	0	1	3
Cours obligatoire	Organisation et Gestion de projets publics	0	18	1	1
Total		432	36		30
		468			
Volume horaire étudiant		324	36		
Total annuel		1044	54		60
		1098			
Volume horaire annuel étudiant		540	54		
Volume horaire annuel total étudiant		594			

* mission ** cours assuré par UP1

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 3					
UE1 : Enseignements fondamentaux (Les 2 cours de la mission obligatoires + 4 cours au choix)				4	25
Cours obligatoire	Reconfigurations politiques dans le monde arabe	30	0	1	5
Cours obligatoire	Analyse comparée de l'action collective	30	0	1	5
Cours optionnels	Politiques du développement et questions de genre**	12	0	1	3
Cours optionnels	Expérimentations du numérique en Afrique**	12	0	1	2
Cours optionnels	Grands courants de la pensée arabe	30	0	1	5
Cours optionnels	Political Economy of the Arab World***	30	0	1	5
UE 2: Recherche et professionnalisation				4	5
Cours obligatoire	Pratiques de la recherche*	18	0	2	2
Cours obligatoire	Interventions : théories et pratiques professionnelles*(**)	18	0	2	3
Total		180	0		30
		180			
Volume horaire étudiant		120	0		
Total volume horaire étudiant		120			

Semestre 4					
UE1 : Recherche et professionnalisation				1	30
Cours optionnels	· Rapport de stage	0	0	1	30
Cours optionnels	· Mémoire	0	0	1	30
Total semestre 4		0	0		30
		0			
Volume horaire étudiant		0	0		
Total annuel		180	0		60
		180			
Volume horaire annuel étudiant		0			

* ** mission UP1

*** cours assuré par filière anglophone FESP

Annexe au règlement de contrôle des connaissances type relative à la mise en œuvre d'une période de césure

*Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation,
Vu la circulaire n° 2015-122 du 22 juillet 2015,
Vu la consultation des représentants étudiants réunis en comité permanent le 29 septembre 2015,*

La présente annexe au règlement de contrôle des connaissances type a pour objet de préciser les modalités de déroulement d'une période d'expérience personnelle dite de « césure », applicables en dehors de tout autre dispositif spécifique concourant aux mêmes fins proposé par l'établissement.

Pour chaque diplôme, le règlement de contrôle des connaissances met en application la présente annexe en définissant les modalités concrètes de réalisation de la période de césure.

1. Caractéristiques de la césure

Période de césure.- La période dite « de césure » :

- s'étend sur une durée maximale représentant une année universitaire que l'étudiant suspend temporairement dans le but d'acquérir une expérience personnelle.
- peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais ne peut l'être après la dernière année de cursus et devra se dérouler selon des périodes indivisibles équivalant à au moins un semestre universitaire et débutant obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire.
- est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension.

Attribution possible d'ECTS.- La période de césure ne peut donner lieu à l'obtention d'ECTS en sus du nombre total d'ECTS délivré à l'issue de la formation. Un bilan de compétences pourra être établi par l'établissement et les compétences acquises, devront être portées au supplément au diplôme dans le cadre de l'obtention d'unités d'enseignement (UE) libres facultatives.

2. Modalités de la césure

La période de césure peut se dérouler **en France ou à l'étranger** et prendre l'une des formes suivantes :

Autre formation	Stage ou période de formation en milieu professionnel	Bénévolat	Engagement de service civique/volontariat associatif ou autres formes de volontariat	Entrepreneuriat	Travail
Maintien du statut d'étudiant et des droits afférents	Application de la réglementation sur les stages (Loi 2014-788, 10 juillet 2014)	Organisation couverture sociale de l'étudiant (Loi 2006-586, 23 mai 2006)	Application du code du service national ou de la réglementation propre aux autres formes de volontariat		Application du code du travail Basculement sur le régime des salariés ou équivalent

En toute hypothèse, l'étudiant est inscrit au sein de son établissement pendant la durée de sa période de césure et continue de bénéficier du statut d'étudiant. Il devra maintenir un lien constant avec son établissement en le tenant régulièrement informé du déroulement de celle-ci et de sa situation.

La période de césure peut se dérouler hors du territoire français :

C'est alors la législation du pays d'accueil qui s'applique dans les relations entre l'étudiant et l'organisme d'accueil, y compris s'il s'agit d'une période de formation disjointe de sa formation d'origine.

Formalités obligatoires que l'étudiant doit réaliser au préalable :

L'étudiant doit se rapprocher de sa caisse d'assurance maladie pour obtenir des informations sur les conditions permettant la prise en charge de ses frais médicaux.

S'il part dans un pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou en Suisse, il doit demander à sa caisse d'assurance maladie le formulaire E 106 / S1 « *Inscription en vue de bénéficiaire de la couverture d'assurance maladie* » ou la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Une fois sur place, ce formulaire lui permettra de s'inscrire auprès de l'institution d'assurance maladie de son lieu de résidence.

S'il part dans un pays hors Union Européenne / Espace Economique Européen / Suisse, il doit informer sa caisse d'assurance maladie de son départ et de sa nouvelle adresse à l'étranger. Pour bénéficier d'une prise en charge de ses soins médicaux, l'étudiant doit souscrire une assurance volontaire (qui ne le dispense pas de cotiser au régime obligatoire d'assurance maladie du nouveau pays de résidence) soit auprès de la Caisse des Français de l'étranger soit auprès d'une compagnie d'assurance privée, soit éventuellement auprès de l'institution de sécurité sociale du pays de résidence.

L'étudiant réalisant sa période de césure sous la forme d'un volontariat doit se rapprocher respectivement de :

- son organisme d'accueil pour l'engagement de service civique et le volontariat associatif ;
- l'agence Erasmus + jeunesse et sport pour un service volontaire européen ;
- Clong-volontariat pour un volontariat de solidarité internationale ;
- UbiFrance dans le cadre d'un volontariat en administration ou en entreprise et plus généralement du centre du volontariat international.

☛ Il appartient à l'étudiant d'être individuellement couvert par une assurance en responsabilité civile, assistance juridique et rapatriement pour être protégé pendant toute la durée de son séjour à l'étranger.

3. Régime de la césure

Procédure.- Après son admission dans la formation, l'étudiant doit déposer auprès du directeur de la composante son projet de césure au minimum un mois ouvrable avant le début du semestre.

Tout projet de césure, formalisé par une lettre de motivation indiquant les modalités de réalisation, est soumis à l'approbation du Président de l'université, et par délégation du directeur de la composante.

Toute décision de refus doit être motivée par écrit et contenir les voies et délais de recours (administratifs et contentieux).

« Vous pouvez contester la présente décision, soit directement par la voie contentieuse, soit en formant au préalable, un recours administratif qui préserve le délai du recours contentieux.

Le recours administratif qui doit être formé dans les deux mois qui suivent la décision que vous contestez, peut prendre la forme d'un recours gracieux adressé à l'auteur de la décision contestée ou celle d'un recours hiérarchique auprès de l'autorité hiérarchique supérieure.

Saisie de votre recours administratif, l'administration peut :

- soit vous donner entièrement ou partiellement satisfaction, dans les deux mois qui suivent votre recours,
- soit rejeter votre demande, dans les deux mois qui suivent votre recours, par une décision expresse ou par une décision implicite de rejet en gardant le silence pendant plus de deux mois à votre réclamation.

Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet résultant de votre recours administratif, vous disposez de deux mois, délai franc, pour déposer un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris (articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative).

Le recours contentieux doit être déposé dans les deux mois qui suivent la notification de la décision que vous contestez auprès du Tribunal Administratif de Paris.

Le délai de deux mois est un délai franc qui court le lendemain de la date de notification et/ou de l'affichage (ex. le délai pour contester une décision notifiée le 4 janvier court à partir du 5 janvier pour s'achever le 5 mars). »

Convention pédagogique.- L'établissement (et le cas échéant, le nouvel établissement d'accueil) signe avec l'étudiant, qui suspend sa scolarité, un accord prenant la forme d'une convention pédagogique lui garantissant sa réintégration ou son inscription au sein de la formation dans le semestre ou l'année suivant ceux validés par l'étudiant avant sa suspension, y compris lorsqu'il s'agit de formations sélectives pour lesquelles l'établissement doit être en mesure de réserver une capacité d'inscription à l'étudiant lors de son retour (*V. modèle de convention pédagogique ci-joint*).

Droits d'inscription.- L'étudiant en période de césure est nécessairement inscrit au sein de son établissement d'origine. Il se verra ainsi délivrer une carte d'étudiant lui permettant de bénéficier de son statut d'étudiant.

En l'absence de texte réglementaire autorisant une exonération totale ou partielle des droits d'inscription nationaux, l'étudiant effectuant une période de césure avec, le cas échéant, un accompagnement pédagogique, bénéficie du statut d'étudiant et s'acquitte des droits d'inscription nationaux correspondant à son cycle d'étude. Les étudiants en année de césure bénéficient des droits à exonérations prévues par les textes (étudiants boursiers...).

Bourse.- Si la période de césure consiste en une autre formation, l'éligibilité de l'étudiant à la bourse est soumise aux conditions de droit commun attachées à la nature de sa formation (à savoir relever de la compétence du Ministre chargé de l'enseignement supérieur conduisant à un diplôme national de l'enseignement supérieur ou être habilitée à recevoir des boursiers). Le maintien de la bourse est soumis aux conditions de progression, d'assiduité aux cours et de présence aux examens fixées dans le cadre du droit commun.

Dans les autres cas, le droit à bourse peut être maintenu sur décision de l'établissement, qui se prononce sur la dispense ou non de l'étudiant de son obligation à assiduité durant sa période de césure. La décision sera prise en fonction de la relation entre la thématique de la césure et la formation dispensée au sein de l'établissement.

Lorsque le droit à bourse est maintenu, celui-ci entre dans le décompte du nombre total de droits à bourse ouverts à l'étudiant au titre de chaque cursus.

Protection sociale.- Pour ce qui est du risque maladie et maternité, le droit commun reste apparemment applicable : l'étudiant en position de césure doit s'inscrire dans son établissement d'origine. Etant inscrit en tant qu'étudiant, il doit en principe s'acquitter auprès de l'université d'origine de la cotisation à la sécurité sociale étudiante, s'il ne dépend d'aucun autre régime et qu'il remplit les conditions (notamment d'âge).

Pour les autres risques (AT en France, couverture maladie/rapatriement/AT à l'étranger), il convient que l'étudiant effectue les formalités nécessaires pour se procurer une couverture.

L'établissement doit informer le CROUS de la situation de l'étudiant concerné pendant et après sa période de césure.